KPC 820

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date d'émission: 2026-03-10 Date de révision: 2026-03-10 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : KPC 820

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Nettoyant pour métaux à base d'eau. Ininflammable

1.4. Données relatives au fournisseur

Fabricant

A.W. Chesterton Company
860 Salem Street
Groveland, Massachusetts 01834-1507
USA
T +1 978-469-6446 (Mon. - Fri. 8:30 - 5:00 PM EST) - F +1 978-469-6785
ProductMSDSs@chesterton.com - www.chesterton.com

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd.
889 Fraser Drive, Unit 105
Burlington, ON, L7L 4X8
Canada
T 905-335-5055

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : 24 h/24, 7 j/7
Appelez Infotrac : 1 800 535-5053
Hors Amérique du Nord : +1 352 323-3500 (à frais virés)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Irritation cutanée, Catégorie 2
Lésions oculaires graves, Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :

Mention d'avertissement (GHS) : Danger
Mentions de danger (GHS) : Provoque une irritation cutanée
Provoque des lésions oculaires graves
Conseils de prudence (GHS) : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection des yeux et du visage.
En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical o consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

2.3. Dangers liés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)
α-Undécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène)	α-Undécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) Polyoxyethylene monoundecyl ether / Undecan-1-ol, ethoxylated	n° CAS: 34398-01-1	1 – 5
Hydrogénodicarbonate de trisodium	Hydrogénodicarbonate de trisodium Sodium sesquicarbonate / Trisodium hydrogendicarbonate	n° CAS: 533-96-0	1 – 5
Polyéthylène-glycols	Polyéthylène-glycols Polyéthylène-glycols	n° CAS: 25322-68-3	1 – 5
Éthers décyliques et octyliques du D-glucose, oligomères	Éthers décyliques et octyliques du D-glucose, oligomères Ethers, D-glucose, decyl octyl, oligomeric / D-Glucose, decyl octyl ethers, oligomeric	n° CAS: 68515-73-1	1 – 3
Éthanol, 2-amino-	Éthanol, 2-amino- 2-Aminoéthanol	n° CAS: 141-43-5	1 – 2

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)
sulfate de sodium et d'octyle	sulfate de sodium et d'octyle sulfate de sodium et d'octyle	n° CAS: 142-31-4	0,9 – 2

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Ininflammable. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après manipulation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
USA - ACGIH® - Valeurs limites	
Nom local	Ethanolamine
ACGIH® TLV® TWA	8 mg/m³
ACGIH® TLV® TWA	3 ppm

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
ACGIH® TLV® STEL	15 mg/m³
ACGIH® TLV® STEL	6 ppm
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OSHA PEL TWA	6 mg/m³
OSHA PEL TWA	3 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	30 ppm
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine [2-Aminoethanol]
NIOSH REL (TWA)	8 mg/m³
NIOSH REL (TWA)	3 ppm
NIOSH REL 10h TWA	3 ppm
NIOSH REL (STEL)	15 mg/m³
NIOSH REL (STEL)	6 ppm
Référence réglementaire (US-NIOSH)	OSHA Annotated Table Z-1 (NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards (NPG))

Polyéthylène-glycols (25322-68-3)	
USA - AIHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
WEEL TWA	10 mg/m³ (molecular weight >200-aerosol)

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Vert
Odeur	:	Agrume Odeur
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	10.0
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	100 °C (212°F)
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	< 1
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non inflammable
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	:	> 1
Densité relative	:	1.06 kg/l
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	< 5 cP 25°C (77°F)
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques d’une particule	:	Aucune donnée disponible

Éthanol, 2-amino-	
Point d'ébullition	170,8 °C (at 1 atm)
Point d'éclair	85 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	410 °C
Pression de la vapeur	0,58 hPa (at 26.9 °C)
Caractéristiques d’une particule	Aucune donnée disponible

sulfate de sodium et d'octyle	
Point d'ébullition	218 °C (at 1036 hPa)
Pression de la vapeur	≤ 0,31 Pa Temp.: 20 °C
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Polyéthylène-glycols	
Point d'ébullition	205,7 °C Atm. press.: 977,6 hPa Decomposition: 'no'
Point d'éclair	138,6 °C Atm. press.: 976,4 hPa
Pression de la vapeur	< 0,1 Pa Temp.: 20 °C
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Volatilité (par volumes) : 84 %

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. température élevée. Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Carbonic acid, sodium salt (2:3) (533-96-0)	
DL50 orale rat	> 4000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:

Éthers décyliques et octyliques du D-glucose, oligomères (68515-73-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EU Method B.1 tris (Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
DL50 orale rat	1720 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée lapin	1000 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 voie cutanée	1018 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 1,3 mg/l (Exposure time: 6 h Source: ECHA_API)

sulfate de sodium et d'octyle (142-31-4)	
DL50 orale rat	3200 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)

Polyéthylène-glycols (25322-68-3)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 orale	47000 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Guideline: other:
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 20 g/kg (Source: NLM_CIP)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: 10.0

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
pH	12,1 (conc: 25 % (aqueous solution)

sulfate de sodium et d'octyle (142-31-4)	
pH	8 Concentration: 1 other:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: 10.0

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
pH	12,1 (conc: 25 % (aqueous solution)

sulfate de sodium et d'octyle (142-31-4)	
pH	8 Concentration: 1 other:

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study), Guideline: other:, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study), Guideline: other:, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)

Polyéthylène-glycols (25322-68-3)	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: female
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	1690 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé.

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:OECD Guideline 416 (Two-generation reproduction toxicity study)
NOAEC (inhalation,rat,poussière/brouillard/fumée,90 jours)	0,01 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study), Guideline: EU Method B.8 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

sulfate de sodium et d'octyle (142-31-4)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1016 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	488 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Polyéthylène-glycols (25322-68-3)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	16000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	8000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:
NOAEC (inhalation,rat,poussière/brouillard/fumée,90 jours)	1 mg/l air Animal: rat, Guideline: other:

Danger par aspiration : Non classé

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
Viscosité, cinématique	23,496 mm²/s

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	:	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	:	Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général	:	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	:	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme)	:	Non classé

Carbonic acid, sodium salt (2:3) (533-96-0)	
CL50 - Poisson [1]	7100 mg/l Test organisms (species): Lepomis macrochirus
CE50 - Crustacés [1]	4100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
NOEC (chronique)	> 576 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Éthers décyliques et octyliques du D-glucose, oligomères (68515-73-1)	
CL50 - Poisson [1]	100,81 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CL50 - Poisson [2]	170 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 72h - Algues [1]	27,22 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	37 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
CL50 - Poisson [1]	227 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	65 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	3684 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [static] Source: IUCLID)
CE50 72h - Algues [1]	15 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	2,1 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
Algues ErC50	2,5 mg/l
NOEC (chronique)	0,85 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	1,24 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '41 d'

sulfate de sodium et d'octyle (142-31-4)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 511 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	511 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
LOEC (chronique)	6,86 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	1,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	≥ 1,357 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas Duration: '42 d'

Polyéthylène-glycols (25322-68-3)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Poecilia reticulata
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): other:
NOEC (chronique)	17475,27 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	13671,59 mg/l Test organisms (species): other: Duration: '28 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

KPC 820	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

α-Undécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) (34398-01-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Carbonic acid, sodium salt (2:3) (533-96-0)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Éthers décyliques et octyliques du D-glucose, oligomères (68515-73-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

sulfate de sodium et d'octyle (142-31-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Polyéthylène-glycols (25322-68-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

KPC 820	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Carbonic acid, sodium salt (2:3) (533-96-0)	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)

Éthanol, 2-amino- (141-43-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-2,3 (at 25 °C (at pH 6.8-7.3)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé
Gaz à effet de serre fluorés : Non

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non réglementé
Désignation officielle pour le transport (TMD) : Non réglementé

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT
Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non réglementé

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non réglementé
Groupe d'emballage (TDG) : Non réglementé

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

DOT
Non réglementé

TMD
Non réglementé

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Règlements internationaux

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Règlement national

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision : 2026-03-10
Date d'émission : 2026-03-10
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com

NEXREG

SDS HazCom 2024 - WHMIS 2022 (Nexreg) 2026 B&W

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.